



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2026

Date de la convocation  
05/02/2026

En exercice	Présents	Votants
14	12	13

## OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2026-06 Choix architecte  
pour l'aménagement de  
l'espace Crozier

Envoyé en préfecture le  
19 FEV. 2026

Déposé en ligne le  
19 FEV. 2026

L'an deux mil vingt-six le douze du mois de février à 19 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle,

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric, MARCO Benjamin,

Absente excusée : CHÉRAMY Laure-Aline qui a donné pouvoir à MOTTIER Catherine

Absent non excusé : TYTGAT Loïc

Mme MOTTIER Catherine a été désignée secrétaire de séance ;

Madame le maire informe le conseil municipal que dans le cadre du projet d'aménagement de l'espace Crozier il convient de retenir un architecte qui nous fera une étude de faisabilité, comprenant :

- Une visite sur site
- Consultation des règlements d'urbanisme
- Etude des différentes possibilités d'implantation
- Plan de masse, esquisses du projet, insertion dans le site et vue 3D
- Réunions et orientation du projet et choix des esquisses
- Mise en forme du dossier
- Estimation des travaux, honoraires d'Architecte et des différents intervenants

Plusieurs devis ont été reçus :

- EIRL JOUANNEAU-LUCAS – 7.2 % du montant HT total des travaux, auquel il faudra ajouter le paiement pour la signature d'un architecte pour le dépôt du permis de construire
- M. FOUSSARD - 10 % d'honoraires du montant HT total des travaux

Après en avoir délibéré, par 2 abstentions et 11 voix pour, les membres du Conseil municipal,

DECIDENT :

- de retenir M. FOUSSARD avec un taux d'honoraires à 10 % du montant HT des travaux,
- d'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

BOULAY Maryvonne

La secrétaire de séance

MOTTIER Catherine